



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 4
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-NEUF FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL; Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Peggy LE BRUCHEC; M. Florian GIBIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : DECISION DE DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DE PARCELLES
DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER DE LA COMMUNE EN
VUE D'UNE ALIENATION
DEL2025-018**

Rapporteur : Michel BOUVARD

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques concernant la procédure de déclassement des biens du domaine public,
Vu les articles R141-4 à R141-10 du code de la voirie routière relatifs aux procédures de déclassement de portions de voiries publiques,
Vu la délibération n°2024-001 du 11 janvier 2024 approuvant le projet d'aménagement du « Nouveau Centre Village » et désignant la société Eiffage Immobilier Centre Est en tant qu'aménageur en charge de la réalisation de cette opération,
Vu les délibérations n°2024-71 du 27 juin 2024 et n°2024-114 du 24 octobre 2024 approuvant le déclassement de certaines parcelles du domaine public communal dans le cadre de l'opération du « Nouveau centre village »,
Vu l'arrêté municipal n°ARD2024-205 en date du 18 novembre 2024, portant ouverture de l'enquête publique relative au déclassement anticipé des emprises communales nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement « Nouveau centre village » en vue de leur aliénation au profit de la société Eiffage Immobilier Centre Est, aménageur du projet,
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 10 décembre 2024 à 9 heures au vendredi 3 janvier 2025 inclus à 17 heures,
Vu le rapport d'enquête et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, ci-annexés,

Considérant que le public a pu prendre connaissance du dossier d'enquête et accéder aux registres pendant toute la durée de l'enquête publique,

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, et de **l'AVIS FAVORABLE** donné par le commissaire enquêteur dans ses conclusions motivées du 23 janvier 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention : 1 (Peggy LE BRUCHEC)
------------------	-----------------	--

Article 1 : DE SUIVRE l'avis favorable donné par le commissaire enquêteur et **D'APPROUVER** le **déclassement par anticipation des parcelles suivantes dépendant du domaine public routier et non routier de la commune en vue de leur aliénation :**

Section	Numéro	Lieudit	Surface (m ²)
B	2706	60 route Notre Dame de la Gorge	3
B	2719	Le Chef Lieu	6
B	2730	Le Chef Lieu	7
B	3273	issu du domaine non cadastré	8
B	3245	Le Chef Lieu	9
B	3274	issu du domaine non cadastré	10
B	3272	issu du domaine non cadastré	25
B	2726	Le Chef Lieu	29
B	2720	Le Chef Lieu	35
B	3261	Le Chef Lieu	42
B	3263	Le Chef Lieu	44
B	3270	Le Chef Lieu	47
B	2716	Le Chef Lieu	52
B	2725	Le Chef Lieu	53
B	3277	Le Chef Lieu	68
B	3268	Le Chef Lieu	77
B	3259	Le Chef Lieu	83
B	3257	60 route Notre Dame de la Gorge	109
B	3279	Le Chef Lieu	175
B	3280	Le Chef Lieu	207
B	3276	74 route Notre Dame de la Gorge	234
B	3247	Le Chef Lieu	300
B	3278	Le Chef Lieu	308
B	3281	Le Chef Lieu	317
B	3282	Le Chef Lieu	321
B	3283	60 route Notre Dame de la Gorge	190
B	3249	Le Chef Lieu	592
B	3275	Le Chef Lieu	607
B	3251	Les Cruelys du Chef Lieu	667
B	3265	Le Chef Lieu	984
Total surface déclassée			5609 m²

Article 2 : DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire ou tout élu ayant pouvoir pour se substituer, pour signer tout document nécessaire à la finalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250219-DEL2025018-DE



En Mairie, le 19 février 2025
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 19 février 2025
Le Maire,
François BARBIER

An official circular stamp of the Municipality of Les Contamines-Neuveville, Haute-Savoie, with a handwritten signature in blue ink over it. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LES CONTAMINES-NEUVEVILLE' and '74170 Haute-Savoie'.

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le



ID : 074-217400852-20250219-DEL2025018-DE